

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Saint-Martin à 17h00.

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications M. le Président salue à la tribune une délégation de la Ployclinique Médicale Universitaire (PMU), qui fête ses 125 ans.			
	2.	Dépôts Interpellations: Jean-Michel Dolivo, Jean-Michel Dolivo et consorts, Michel Miéville, Claude-Alain Voiblet, Claude-Alain Voiblet, Frédéric Borloz, Grégory Devaud, Alexandre Rydlo et consorts, Pierre-Yves Rapaz. Initiative: Jacques Haldy et consorts. Pétition demandant l'aménagement de terrains de stationnement pour les gens du voyage indigènes. Postulat: Fabienne Freymond-Cantone et consorts.			
RENV-CE	3.	(12_INT_060) Interpellation Denis Rubattel - Taxes universitaires : état des lieux et perspectives ! (Pas de développement)			
RENV-CE	4.	(12_INT_063) Interpellation Jérôme Christen et consorts intitulée "Comment dissuader les jeunes de prendre le train grâce à Mobilis" (Pas de développement)			
RENV-CE	5.	(12_INT_059) Interpellation Axel Marion et consorts - L'engagement du Canton dans le dispositif toxicomanie et marginalité de la ville de Lausanne, des précisions SVP ! (Développement)			
RENV-CE	6.	(12_INT_061) Interpellation Guy-Philippe Bolay - Gouvernance des entreprises publiques et semi-publiques - Notre canton est-il doté de règles claires et transparentes ? (Développement)			
TRAITE	7.	(GC 037) Election des juges suppléants au Tribunal cantonal pour la législature 2013-2017 Bulletins délivrés: 129 Bulletins rentrés: 129 Bulletins valables: 129 Majorité absolue: 65. Les huit juges soumis à réélection sont réélus avec 124 voix, respectivement 123 voix pour MM. Jacques-Olivier Piquet et Denis Tappy.	GC	Ansermet J.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	8.	(12_INT_062) Interpellation Alette Rey-Marion et consorts - ORP = Office Régional de placement ? (Développement)			
RENV-CE	9.	(12_INT_064) Interpellation Jean-Marie Surer et consorts - la Commune de Lausanne n'a-t-elle pas les moyens de se payer sa "Nouvelle Terrasse" ? (Développement) Le Conseil d'Etat répond immédiatement à l'interpellation. L'interpellateur ne considérant pas cette réponse comme définitive, l'objet est renvoyé au Conseil d'Etat pour que celui-ci complète sa réponse.			
OA	10.	(479) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Jean-Michel Dolivo et consorts concernant la mise en oeuvre de la stratégie fédérale sur la migration et la santé - ouvrir les offres de prévention et de promotion de la santé à la population migrante Les conclusions de la commission (acceptation du rapport) sont acceptées à l'unanimité	DSAS.	Roulet C.	
OA	11.	(502) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Catherine Labouchère et consorts intitulé les 50 heures hebdomadaires des médecins-assistants : un bilan s'impose Les conclusions de la commission (acceptation du rapport) sont acceptées à l'unanimité.	DSAS.	Roulet C.	
RENV-CE	12.	(11_POS_297) Postulat Philippe Martinet sur l'incertitude et la décision partagées, dans le domaine médical Les conclusions de la commission (prise en considération du postulat et renvoi au Conseil d'Etat) sont acceptées par 67 oui, 31 non et 14 abstentions.	DSAS	Roulet C.	
RENV-CE	13.	(11_POS_288) Postulat Pascale Manzini et consorts en vue d'aborder de façon exhaustive la problématique des jeunes mères seules avec leur enfant Les conclusions de la commission (prise en considération partielle du postulat et renvoi au Conseil d'Etat) sont acceptées à l'unanimité moins un avis contraire et une abstention.	DSAS, DFJC	Golaz F.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	14.	(11_POS_311) Postulat Fabienne Freymond Cantone et consorts concernant le cancer du sein - Pourquoi cette maladie frappe autant et comment pourrait-on mieux la prévenir Les conclusions de la commission (prise en considération du postulat et renvoi au Conseil d'Etat) sont acceptées à l'unanimité.	DSAS, DSE	Roulet C.	
TRAITE	15.	(11_INT_558) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Claude-Alain Voiblet - Mode alimentaire et santé des enfants ne font pas toujours très bon ménage !	DSAS.		
TRAITE	16.	(11_INT_587) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Christa Calpini - Pourquoi tant d'attente au CHUV ?	DSAS.		
TRAITE	17.	(11_INT_603) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques-André Haury concernant la responsabilité civile des infirmières et infirmiers engagés au triage des urgences au CHUV	DSAS.		

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	18.	<p>(453) Exposé des motifs et projets de lois modifiant</p> <ul style="list-style-type: none"> - la loi du 26 février 1956 sur les communes - la loi du 30 mai 2006 sur le découpage territorial - la loi du 5 octobre 2004 sur la juridiction constitutionnelle - la loi pénale vaudoise du 19 décembre 1940 - la loi du 19 mai 2009 sur les contraventions - la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux et projets de lois abrogeant - la loi du 14 juin 1803 sur la division du canton en districts - la loi du 8 juin 1803 sur la division du canton en cercles et <p>Rapport du Conseil d'Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur la motion Ambresin et consorts sur la modification de l'article 4 de la loi sur les communes du 28 février 1956 (06-MOT-123) - sur le postulat Cesla Amarelle et consorts portant sur la création de commissions d'enquête parlementaires au niveau communal (06_POS_101) - motion transformée en postulat (08_MOT_038) - sur le postulat Philippe Martinet et consorts intitulé "Parce que les Conseils communaux ou généraux ne sont pas des salons de thé" (10_POS_182) <p>(3ème débat)</p> <p>(3ème débbat): - Loi sur les communes: art. 11, version 1er débat (oui) opposée à la version du 2ème débat (non): la version du 2ème débat est préférée, suite à un vote à main levée. Art. 40i, version du 1er débat (oui) opposée à la version du 2ème débat (non): la version du 1er débat est préférée par 66 oui, 53 non et 3 abstentions. Au vote nominal, le résultat est infirmé par 63 oui, 65 non et 1 abstention. Fin du 3ème. En vote final, les lois modifiantes sont toutes acceptées avec quelques abstentions.</p> <p>Les conclusions de la commission sur la motion Ambresin (acceptation) sont acceptées à l'unanimité.</p> <p>Les conclusions de la commission sur le postulat Amarelle (acceptation) sont acceptées à l'unanimité.</p> <p>Les conclusions de la commission sur le postulat Martinet (acceptation) sont acceptées à l'unanimité.</p>	DINT.	Meyer Keller R.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-SD	19.	(483) Exposé des motifs et projet de loi sur l'éducation physique et le sport et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur - la motion Pierre Volet et consorts pour un soutien important aux infrastructures sportives en général et tout particulièrement à l'aide à la construction de piscines dans le canton (08_MOT_048); - sur le postulat Philippe Ducommun et consorts concernant l'enseignement de la natation pour tous (09_POS_114) (1er débat) (1er débat): entrée en matière acceptée. Titre, amdt com (oui), opposé à l'amdt Attinger (non): la proposition de la commission est préférée par 66 oui, 37 non et 17 abstentions. Art. 1, al. 3, lit f) (nouveau), amdt com accepté. Art. 1 amendé accepté. Art. 2 accepté Art. 3, al. 1, lit a) amdt com accepté. Art. 3 amendé accepté. Art. 4 accepté. Art. 5, amdt com accepté. Art. 5 amendé accepté. Art. 6 accepté. Art. 7, titre, amdt com accepté. Art. 7 amendé accepté. Fin de séance. Suite du 1er débat lors d'une prochaine séance.	DECS	Favez J.M.	27/11/2012
RENV-T	20.	(11_INT_601) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Ginette Duvoisin et consorts - Souveraineté alimentaire : renforcer le partenariat producteurs-consommateurs	DECS.		27/11/2012
RENV-T	21.	(11_INT_638) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Vassilis Venizelos - Amélioration de la fertilité des sols vaudois : quelles sont les mesures mises en oeuvre?	DECS.		27/11/2012

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :